

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-095  
Séance du 7 novembre 2023**

-----  
Programme scientifique innEAUvation –  
Conventions relatives au programme de  
recherche OPUR, au partenariat de  
recherche SIAAP-OTV Grand Paris-Veolia  
Recherche et Innovation-Enercat et au  
partenariat de recherche SIAAP-EPTB  
Seine Grands Lacs – Avenants relatifs aux  
programmes de recherche Mocopée,  
MeSeine Innovation, PIREN-Seine  
-----

### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 8 novembre 2022, relative au programme de recherche Mocopée, qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP, l'UTC et l'INRAE,

Vu sa délibération du 13 novembre 2019, relative au programme de recherche MeSeine Innovation, qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP et l'UPEC,

Vu sa délibération du 24 novembre 2020, relative au programme de recherche PIREN-Seine, qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP et Sorbonne Université,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat de recherche relative au programme OPUR, la convention de partenariat de recherche SIAAP-OTV Grand Paris-Veolia Recherche et Innovation-Enercat, la convention de partenariat de recherche SIAAP-EPTB Seine Grands Lacs et les avenants relatifs aux programmes de recherche Mocopée, MeSeine Innovation et PIREN-Seine,

### **Après en avoir délibéré**

#### **Article 1 :** Approuve :

- La convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme OPUR, passée avec l'Ecole des Ponts ParisTech, en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la première année (2024) à hauteur de 75 000 € HT.
- La convention triennale relative au partenariat du SIAAP avec les sociétés OTV Grand Paris, Veolia Recherche et Innovation et Enercat, en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la première année (2024) à hauteur de 50 000 € HT.

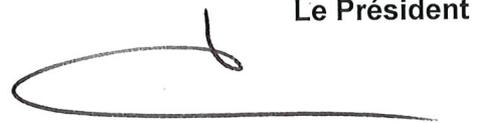
- La convention quinquennale relative au partenariat du SIAAP avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.
- L'avenant à la convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme Mocopée, passée avec l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la deuxième année (2024) à hauteur de 531 500 € HT.
- L'avenant à la convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme de recherche MeSeine Innovation, passée avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la cinquième année (2024) à hauteur de 391 200 € HT.
- L'avenant à la convention quadriennale de partenariat de recherche, relative au programme de recherche PIREN-Seine, passée avec Sorbonne Université, en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la quatrième année (2023) à hauteur de 110 000 € HT.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions de partenariat de recherche, les avenants et l'ensemble des actes subséquents nécessaires à leur application, et notamment les demandes de subvention auprès des organismes de financement de la recherche, les états financiers de projets de recherche et développement et les accords de consortium, et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Président à verser la participation du SIAAP au financement des actions relatives aux programmes de recherche Mocopée, MeSeine Innovation, PIREN-Seine et OPUR et aux partenariats de recherche avec les sociétés OTV Grand Paris, Veolia Recherche et Innovation et Enercat.

**Article 4 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**